

Programme d'adaptation de domicile

Annexe : Recommandations pour une rampe d'accès

Numéro de dossier

Renseignements sur la personne admissible

Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)

Dénivellation totale entre le palier supérieur et le palier inférieur ou nombre de contremarches (A)

--

Sections de rampe en pente (B)

Degré d'inclinaison	Largeur de la rampe

Sections de rampe planes (paliers) (C)

Dimensions du palier supérieur (avec porte d'accès au domicile)	Dimensions du palier inférieur
Dimensions du palier de repos (sans changement de direction) Indiquez la longueur requise de ce palier si applicable	Dimensions du palier de changement de direction

Éléments de protection latérale (D)

Protège-roue (bordure de 4 po) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="radio"/> Sur toute la longueur <input type="radio"/> Sur une section précise : _____	Mains courantes
	Garde-corps
	Barrière protectrice devant un escalier adjacent

Renseignements sur l'ergothérapeute responsable des recommandations

Nom (en lettres moulées)		Prénom (en lettres moulées)		Numéro de permis	
Nom du lieu de travail					
Adresse			Municipalité		Code postal
Ind. rég.	Numéro de téléphone	Poste	Ind. rég.	Numéro de télécopieur	Courriel
Signature				Année	Mois

Programme d'adaptation de domicile

Aide-mémoire sur certains standards pour une rampe d'accès

A. Dénivellation totale entre le palier supérieur et le palier inférieur ou nombre de contremarches

Il n'y a pas de limite. L'espace requis et les capacités du client sont à considérer.
La pente de la rampe doit être de 1:12 ou plus douce (ex. 1:15 ou 1:20)
Ex.: si le dénivelé est 42 po (1066 mm) = 42 pieds de rampe (2 segments de 21 pieds et un palier).

B. Sections de rampe en pente

Degré d'inclinaison	À déterminer selon les capacités actuelles et prévisibles de la personne : 1:12 (ou 5°, ou 8,33 %) : pente maximale admissible 1:15 (ou 3,8°, ou 6,6 %) 1:20 : pente suivant l'inclinaison du terrain
Largeur de la rampe	Standard à 910 mm (36 po) entre les mains courantes * surdimensionnée si triporteur ou quadriporteur

C. Sections de rampe planes (paliers)

Palier supérieur (avec porte d'accès au domicile)	Recommandations (à valider selon chaque situation) Palier de 1,5 m x 1,5 m (5 pi x 5 pi); 1,5 m x 2,13 m (5 pi x 7 pi) ou davantage si la porte ouvre vers l'extérieur du domicile (vers le palier) * surdimensionné si triporteur ou quadriporteur
Palier inférieur	Recommandations (à valider selon chaque situation) Palier inférieur de 1,5 m x 1,5 m (5 pi x 5 pi); S'il s'agit d'un débarcadère : minimum 1800 mm x 2400 mm (6 pi x 8 pi); Aucun seuil au bas de la rampe (maximum toléré : 6 mm ou 1/4 po)
Palier de repos (sans changement de direction)	Obligatoire à tous les 9 mètres (29 pi 6 po) de section en pente Minimum 1200 mm (4 pi) de longueur x la largeur de la rampe
Palier de changement de direction	Recommandations (à valider selon chaque situation) Minimum 1500 mm x 1500 mm (5 pi x 5 pi); 1500 mm (5 pi) x la largeur des deux volées des rampes dans le cas d'une rampe en « U » * surdimensionné si triporteur ou quadriporteur

D. Éléments de protection latérale

Protège-roue (bordure de 4 po)	Recommandée en continue sur toute dénivellation Si rampe au niveau du sol : à même le terrain
Mains courantes	Dénivellation inférieure à 400 mm (16 po) : recommandée Dénivellation de 400 mm (16 po) et plus : obligatoire Le dessus d'un garde-corps agit à titre de main-courante. Toutefois, au besoin, l'ajout d'une main-courante à préhension facile et continue peut être demandé. Lorsqu'ajoutée à l'intérieur d'un garde-corps, la hauteur de la main-courante doit être déterminée en fonction des besoins de la personne (recommandations entre 800 et 910 mm (de 31.5 po à 36 po)) Possibilité de prolonger au-delà de la surface inclinée
Garde-corps	Dénivellation inférieure à 400 mm (16 po) : recommandée Dénivellation de 400 mm (16 po) et plus : obligatoire
Barrière protectrice devant un escalier adjacent	Selon la proximité et les aires de circulation